

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCM 017-10406/21/BM

■ Livre Bleu - Demande de subvention de fonctionnement relative à l'action "Etude de définition d'une stratégie d'accès à la mer" à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence MET 21/20116/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets au sein de ses territoires. Certains d'entre eux traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent, à ce titre, faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Avec 255 km de façade littorale et une vaste lagune, Aix-Marseille-Provence est ancrée en Méditerranée. Ce littoral court depuis Saint-Cyr-sur-Mer jusqu'à Port-Saint-Louis-du-Rhône et dispose d'atouts remarquables :

- 20 communes littorales
- 255 km de littoral maritime et lacustre (étangs de Berre et de Bolmon)
- 70 sites de baignade et plus de 300 spots de plongée sous-marine
- 61 ports de plaisance, de commerce, et de pêche sur la façade littorale
- 21 000 postes de plaisance à flot (80%) et à sec (20%)
- 1/3 des emplois et 1/3 de la population métropolitaine
- 1 Grand Port Maritime et 1 aéroport
- 1 Parc national (Calanques), 1 parc naturel régional (Camargue) et 1 parc marin (Côte Bleue).

Signé le 7 Octobre 2021

Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Plus qu'une simple zone de contact entre la terre et l'eau, cet espace concentre des enjeux économiques, écologiques et sociaux majeurs pour la Métropole, une attractivité et un cadre de vie exceptionnels, un potentiel à exploiter durablement (ressources économiques, énergétiques, alimentaires ...), un milieu fragile : 16 % des côtes en érosion, montée du niveau de la mer (+14 cm en 30 ans).

C'est pour toutes ces raisons que la Métropole Aix-Marseille-Provence s'est engagée dans une démarche stratégique sans précédent destinée à faire vivre et à protéger cet espace hors du commun. Cette stratégie littorale maritime et portuaire a été consignée dans le Livre Bleu approuvé par les élus métropolitains le 28 juin 2018.

Le Livre Bleu est un programme d'actions à 5 ans « 100 actions pour un territoire plus bleu ». Il permet à la fois de :

- Donner un cap en faisant de la spécificité littorale du territoire un élément fondateur du projet métropolitain ;
- D'engager rapidement des actions concrètes au service de la stratégie.

Les cales et rampes de mise à l'eau permettent librement aux unités transportables qui constituent les ¾ de la flotte française - d'accéder à un bassin de navigation. Par ailleurs, elles favorisent la pratique d'activités nautiques qui nécessitent des embarcations légères : semi-rigides, kayak de mer, jets-skis, etc. Elles représentent une alternative intéressante pour favoriser l'accès aux sports et loisirs nautiques des métropolitains, dans un contexte de saturation des ports de plaisance. On estime qu'une cale d'un couloir permet de traiter des flux équivalents à un port de 100 places.

Pour autant, les 33 cales de mise à l'eau présentes sur la Métropole Aix-Marseille-Provence sont insuffisantes, inégalement réparties et les conditions d'accès et de stationnement sont souvent difficiles.

La demande d'accès à la mer des adeptes d'une plaisance familiale pratiquée sur des bateaux transportables de moins de 8m augmente, alors que le nombre de cales de mises à l'eau en service recule sous la pression des autres usages.

Les besoins de la population régionale pratiquant la plaisance la moins impactante sur les milieux, en raison de la petite taille des bateaux et de leur présence temporaire sur les bassins de navigation sont donc insatisfaits.

Il est ressorti des réunions de concertation autour du Livre Bleu que pour être fonctionnel, l'aménagement d'une cale doit être bien calibré en fonction des flux à accueillir : espace de réparation et de manœuvre, d'armement sur l'eau, de stationnement à terre...

Enfin, plusieurs porteurs de projets (startups, PME, associations et fondations...) dans le champ de « l'économie bleue » sont en demande d'un accès à la mer afin de pouvoir effectuer des expérimentations et des essais de leurs produits et solutions. La Métropole souhaite pouvoir accueillir ces acteurs en formalisant la notion de « sites d'expérimentations littoraux ».

Il y a donc un véritable enjeu autour de la gestion de ces sites et de leurs aménagements, dans le souci de permettre au plus grand nombre d'accéder à la mer et de faire cohabiter développement durable et nouvelles activités économiques auxquelles il conviendrait d'associer une offre de services qualitative et payante (ex. stationnement adapté, eau de rinçage, service de réparation/entretien, restauration etc ...).

Pour répondre à cet enjeu, la Métropole Aix-Marseille-Provence a lancé une mission d'expertise externe. L'objectif de cette étude sera de disposer d'un Schéma Directeur pour la mise à l'eau des embarcations, immatriculées ou non, transportées ou tractées par voie terrestre sur le territoire métropolitain.

Celui-ci devra viser à :

- Limiter les conflits d'usage en mer et à terre,
- L'amélioration de la qualité du service public d'accès à la mer,
- Proposer des modèles économiques adaptés aux besoins et aux capacités des territoires.
- Proposer des services de qualité et innovants qui valorisent et singularisent l'offre métropolitaine.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

- L'optimisation de la gestion des flux routiers et du stockage des remorques.
- Soutenir l'activité économique liée au nautisme et au tourisme.

Le coût prévisionnel de la prestation s'élève à 87 000€.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de la Région SUD PACA et de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière.

Le plan de financement prévisionnel de l'action est le suivant :

Conseil Régional Provence- Alpes-Côte d'Azur	50%	43 500 €
Métropole Aix- Marseille-Provence	50%	43 500 €
TOTAL FINANCEMENT	100%	87 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération MER 007-4240/18/CM du 28 juin 2018 relative à l'approbation du Livre Bleu de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'action n°11.2 « étude de définition d'une stratégie d'accès à la mer sur le territoire métropolitain ».
- Que dans ce cadre, il convient de solliciter une subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à cette action et en particulier le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 13 octobre 2021

Délibère

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, le département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette étude, puis des travaux.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Sous-Politique B211 – Nature 617 – Fonction 78.

Article 3 :

Les recettes seront constatées au budget principal général de la Métropole Aix-Marseille-Provence Sous-Politique B211 – Nature 7472 – Fonction 78.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT